Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 035-213502016-20261027-D2026_53-DE

Département
d'ILLE ET VILAINE
Arrondissement
de RENNES

Commune
de
Muël
35290

N° **2026 - 53**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL MUNICIPAL

°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°

Date de convocation : ***20 octobre 2026***

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 15
Votants : 15

L'an deux mil vingt-six le vingt-sept octobre *à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick CHENAIS, Maire de MUEL.*
Etaient présents : CHENAIS Patrick, Maire, MORICE Anne-Marie, BEDEL Pierrick, CARDINAL Françoise, MEANCE Alain, adjoints, BRIAND Claude, LEPRETRE Nathalie, GILLET Isabelle, THEBAULT Nicole, JOLIVET Jean-Philippe, DARTOIS Jérôme, GUILLARD Frédéric, DUBOST Marie-Laure, GREFFIER Nolwenn, VONE Nina
Madame MORICE Anne-Marie a été élue secrétaire de séance.

Thème : Acquisitions
Objet : Acquisition bâtiment - Parcelle AB 412

Monsieur le Maire fait part au conseil de l'opportunité d'acquérir le bâtiment cadastré AB 412 (147 m²), sis 23 rue du Brocéliande appartenant à Monsieur Jacques BESNARD. Ce bâtiment abritait un bar – tabac – jeux – épicerie. Le commerce étant en liquidation le propriétaire souhaite vendre le bâtiment. Monsieur le Maire propose d'acquérir le bâtiment pour ne pas perdre ce commerce. Monsieur le Maire rappelle que la commune a déjà racheté la licence 4.

Monsieur le Maire prose d'acquérir le bâtiment au prix de 90 000 €, Monsieur BESNARD Jacques ayant accepté cette offre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, (14 voix pour, 1 abstention)

- décide d'acquérir le bâtiment, sis 23 rue de Brocéliande, cadastré AB 412 d'une superficie de 147 m² appartenant à Monsieur BESNARD Jacques au prix de 90 000 €,
- choisit Maitre VACHON Béatrice, notaire à MONTFORT SUR MEU pour la rédaction de l'acte,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte et tous les documents se rapportant à cette acquisition.

Certifié exécutoire le
Reçu en Préfecture le
Publié ou notifié le

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Patrick CHENAIS